



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**

RPQS 2020



**SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87, ALLEE DES PLATANES
02 200 COURMELLES**

**TEL : 03 23 73 01 51 - FAX : 03 23 73 03 62
COURRIEL : sesv@orange.fr**

APPEL D'URGENCE : 07 86 25 39 78

Sommaire

1. TERRITOIRE ET GESTION DU SERVICE.....	3
1.1. Historique du service	3
1.2. Périmètre desservi	3
1.3. Modes de gestion.....	4
1.4. Fonctionnement.....	6
2. PATRIMOINE	7
2.1. Ressources en eau	7
2.2. Unités de traitement.....	8
2.3. Achats et ventes d'eau en gros	8
2.4. Ouvrages de stockage	9
2.5. Réseau de distribution	11
2.6. Interconnexions	11
3. VOLUMES ANNUELS ET RENDEMENTS.....	12
3.1. Formules de calcul	12
3.2. Récapitulatif global	13
3.3. Tableau des consommations PAR UDI	14
4. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	16
4.1. Modalités de tarification.....	16
4.2. Prix du service	16
5. INDICATEURS FINANCIERS	19
5.1. Dépenses et des recettes d'exploitation	19
5.1. Excédents de la section « fonctionnement »	19
5.2. Programme pluriannuel d'investissement.....	20
5.3. Etat de la dette du service	23
5.4. Amortissements	23
5.5. Excédents de la section « investissements »	23
6. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	24
6.1. Qualité de l'eau.....	24
6.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource.....	25
6.3. Indice de connaissance et de gestion du patrimoine des réseaux	26
6.4. Rendement du réseau de distribution	26
6.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	26
6.6. Délai maximal d'ouverture des branchements.....	27
6.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	27
6.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente.....	27
6.9. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	28
ANNEXES.....	29
Bilans de qualité par unités de distribution.....	29
Définition de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale	50

1. TERRITOIRE ET GESTION DU SERVICE

1.1. HISTORIQUE DU SERVICE

Créé en janvier 2019, le Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV) est le résultat de la fusion de neuf syndicats d'eau potable.

Les syndicats initiateurs du projet sont les suivants :

- SE du sud de Soissons et du Nadon (32 communes)
- SE de la Vallée de la Vesle (11 communes)
- SE de Montgobert (6 communes)
- SE de Fleury (5 communes)
- SE de la région de Morsain (5 communes)
- SE de la région de Vic-sur-Aisne (5 communes)
- SE d'Ambleny et Saint-Bandry (2 communes)
- SE de Launoy et de Grand-Rozoy (2 communes)
- SE de Vivières et de Mortefontaine (2 communes)

En juillet 2019, quatre nouvelles communes adhèrent au syndicat. Il s'agit de :

- Vailly-sur-Aisne ; Coyolles ; Largny-sur-Automne ; Silly-la-Poterie

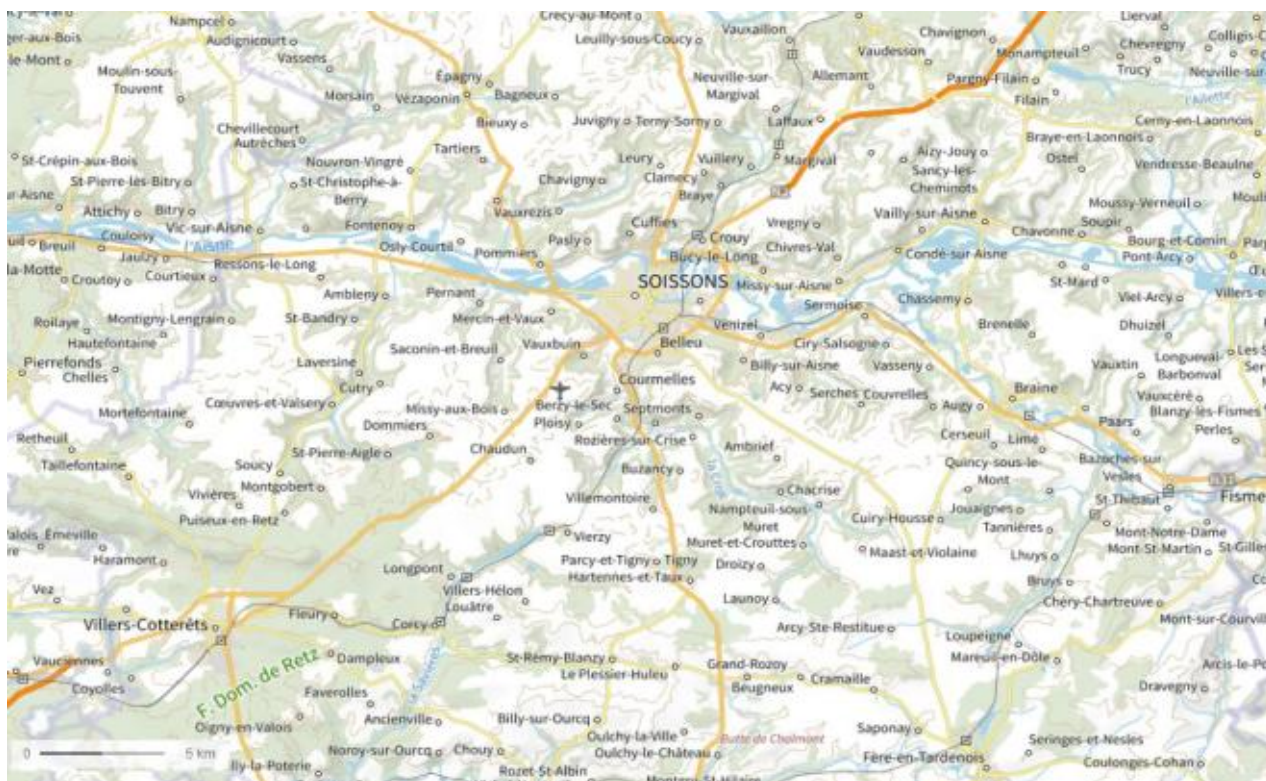
En janvier 2020, le SESV connaît l'adhésion de cinq nouvelles communes :

- Bagneux ; Nouvron-Vingré ; Fontenoy ; Osly-Courtil ; Mont-Notre-Dame

En 2020, suite au transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté d'Agglomération GrandSoissons Agglomération (GSA) et la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), celles-ci se substituent à leurs communes membres au sein du Comité syndical du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois. Le SESV devient un **Syndicat Mixte Fermé**.

1.2. PERIMETRE DESSERVI

En 2020, le SESV exerce la compétence « eau potable » sur 79 communes dans l'arrondissement de Soissons.



Les communes desservies sont réparties, à cheval, sur 4 EPCI-FP :

- Communauté de communes de Retz-en-Valois (CCRV) 40 communes
- Communauté d'agglomération Grand Soissons Agglomération (GSA) 13 communes
- Communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château (CCOC) 17 communes
- Communauté de communes de la Vallée de l'Aisne (CCVA) 9 communes

Elles sont regroupées par unités de distribution :

Unités de distribution		Communes
SESN / Sud de Soissons (SIESS)	6 communes	Belleu ; Berzy-le-Sec ; Courmelles ; Noyant-et-Aconin ; Ploisy ; Vauxbuin
SESN / Nadon	11 communes	Chaudun ; Corcy ; Dommiers ; Longpont ; Louâtre ; Missy-aux-Bois ; Saconin-et-Breuil ; Saint-Pierre-Aigle ; Saint-Rémy-Blanzy ; Vierzy ; Villers-Hélion
SESN / Chouy	3 communes	Chouy ; Noroy-sur-Ourcq ;
SESN / Hartennes	12 communes	Ambrief ; Buzancy ; Chacrise ; Hartennes-et-Taux ; Maast-et-Violaine ; Muret-et-Crouettes ; Nampsteuil-sous-Muret ; Le Plessier-Huleu ; Parcy-et-Tigny ; Rozières-sur-Crise ; Septmonts ; Villemontoire
SIAEP de Launoy & Grand-Rozoy	2 communes	Grand-Rozoy ; Launoy
SE de Fleury	5 communes	Dampleux ; Faverolles ; Fleury ; Oigny-en-Valois ; Troësnes
SE de la région de Morsain	5 communes	Audignicourt ; Epagny ; Morsain ; Vassens ; Vézaponin
SE d'Ambleny et Saint-Bandry	2 communes	Ambleny ; Saint-Bandry
SE de la région de Vic-sur-Aisne	5 communes	Berny-Rivière ; Montigny-Lengrain ; Ressons-le-Long ; Saint-Christophe-à-Berry ; Vic-sur-Aisne
SE de Montgobert	6 communes	Cœuvres-et-Valsery ; Cutry ; Laversine ; Montgobert ; Puiseux-en-Retz ; Soucy
SE de Vivières et Mortefontaine	2 communes	Mortefontaine ; Vivières
SE de la Vallée de la Vesle	11 communes	Acy ; Augy ; Cerseuil ; Chassemy ; Ciry-Salsogne ; Couvrelles ; Cuiry-Housse ; Limé ; Serches ; Sermoise ; Vasseny
SIVOM Basse Vallée de l'Aisne	2 communes	Fontenoy ; Osly-Courtil
Nouvron-Vingré	1 commune	Nouvron-Vingré
Vailly-sur-Aisne	1 commune	Vailly-sur-Aisne
Coyolles	1 commune	Coyolles
Largny-sur-Automne	1 commune	Largny-sur-Automne
Silly-la-Poterie	1 commune	Silly-la-Poterie
Bagneux	1 commune	Bagneux
Mont-Notre-Dame	1 commune	Mont-Notre-Dame

1.3. MODES DE GESTION

Le réseau d'eau potable est géré en régie directe par le SESV pour l'essentiel du périmètre. Toutefois, certaines unités de distribution font l'objet de contrats de délégation de service public ou de prestations de services.

En 2020, les contrats en vigueur portant sur le mode de gestion du service sont les suivants :

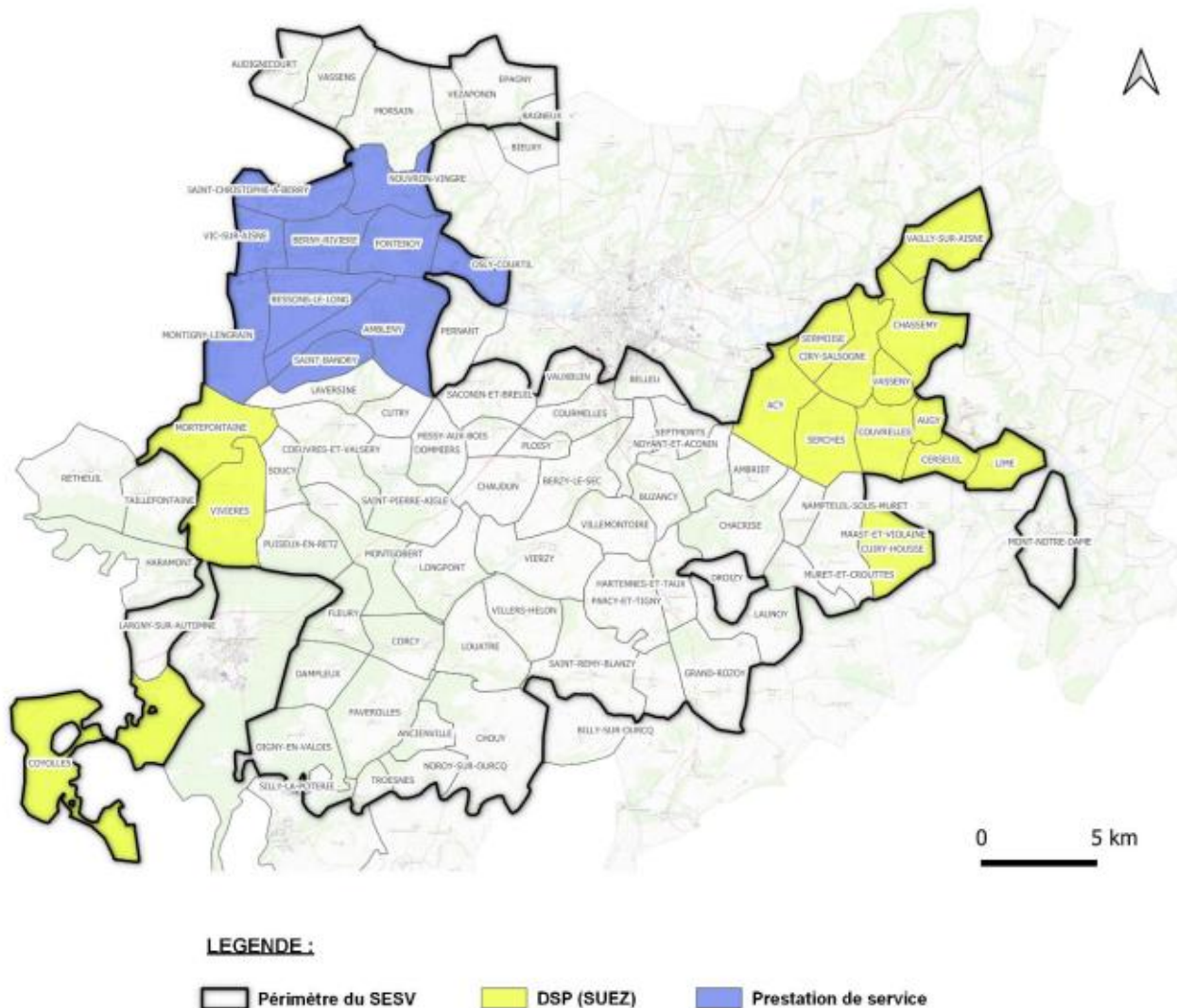
▪ **Délégation de Service Public :**

UDI en contrat DSP	Délégataire	Date d'échéance
- Coyolles (1 commune)	SUEZ Eau France	31-05-2021
- Vivières / Mortefontaine (2 communes)	SUEZ Eau France	30-06-2022
- Vallée de la Vesle (11 communes)	SUEZ Eau France	30-06-2024
- Vailly-sur-Aisne (1 commune)	SUEZ Eau France	31-12-2024

▪ **Prestation de services :**

UDI en régie directe avec prestation de services	Entreprise	Date d'échéance
- Région de Vic-sur-Aisne (5 communes)	SARL COUVERCELLE	Non renseigné
- Ambleny et Saint-Bandry (2 communes)	SARL COUVERCELLE	Non renseigné
- Fontenoy et Osly-Courtil (2 communes)	SARL COUVERCELLE	Non renseigné

La carte ci-dessous illustre les modes de gestion du service au 31/12/2020 :



1.4. FONCTIONNEMENT

La composition du Comité Syndical est déterminée par les statuts du SESV, approuvés par délibération n°60 du 12 février 2020 et repris dans l'arrêté préfectoral DCL/BLI/2020-21 du 22 juillet 2020.

COMITE SYNDICAL

En 2020, le SESV est administré par un Comité Syndical composé de 89 délégués titulaires et de 89 délégués suppléants. Les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement des titulaires.

BUREAU SYNDICAL

Le Bureau Syndical est chargé d'assurer le suivi des affaires courantes du SESV. Dans les limites que lui fixe le Comité Syndical, il prépare les décisions et les orientations stratégiques de l'assemblée délibérante de l'établissement.

La Bureau Syndical élu est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	En charge du comité thématique :
M. LETRILLART Benoît	Président	
M. MONTARON Philippe	1 ^{er} vice-président	Débat budgétaire et préparation du budget
M. BOMBART Marcel	2 ^{ème} vice-président	Suivi du budget, suivi des DSP et des affaires juridiques
Mme DRIVIERE Frédérique	3 ^{ème} vice-président	Ressources humaines
Mme GAUTHIER Nathalie	4 ^{ème} vice-président	Convergence tarifaire et relations avec les territoires
M. MATHAUT Dominique	5 ^{ème} vice-président	Suivi des investissements et de l'exploitation en régie
Mme DELVAL Yveline	Membre	-
M. VILLEVOYE Philippe	Membre	-
M. TEMPLIER Marc	Membre	-
M. SAMIER Jean-Luc	Membre	-
M. MAURICE Denis	Membre	-
M. LALU Hervé	Membre	-

2. PATRIMOINE

2.1. RESSOURCES EN EAU

L'eau distribuée est exclusivement d'origine souterraine (nappes phréatiques).

Au 31 décembre 2020, le SESV exploite les 23 points de prélèvement d'eau suivants :

UDI	Nature	Identifiant national	Implantation de l'ouvrage	DUP	Prélèvement autorisé
SIESS	Champ captant	0106-5X-0009 0106-5X-0171 (F4) 0106-5X-0174 (F6)	Vauxbuin	OUI	245 m³/h
NADON	Puits	0130-1X-0022 (F6)	Louâtre	OUI	175 000 m³/an
HARTENNES	Forage	0106-6X-0462	Septmonts	En cours	
	Source	0130-1X-0058	Parcy-et-Tigny	En cours	
CHOUY	Puits	0130-1X-0019	Louâtre	En cours	
MORSAIN	Champ captant	0105-4X-0077 0105-4X-0078	Morsain	En cours	
VIC-SUR-AISNE	Forages	0105-7X-0155 (F2) 0105-7X-0163 (F3)	Ressons-le-Long	OUI	450 000 m³/an
AMBLENY	Forage	0105-8X-0099	Ambleny	OUI	30 m³/h
MONTGOBERT	Puits	0129-3X-0052	Puiseux-en-Retz	OUI	70 m³/h
FLEURY	Puits	0129-4X-0001	Fleury	OUI	80 000 m³/an
LAUNOY	Source	0130-2X-0031	Droizy	OUI	40 000 m³/an
VESLE	Champ captant	0106-7X-0003 (F1) 0106-7X-0150 (F2) 0106-7X-0194 (F3) 0106-7X-0365 (F6)	Ciry-Salsogne	OUI	301 000 m³/an
VAILLY-SUR-AISNE	Forage	0106-7X-0027	Vailly-sur-Aisne	A faire	
SILLY-LA-POTERIE	Puits	0129-8X-0063	Silly-la-Poterie	OUI	-
SIVOM FONTENOY	Forage	0105-8X-0098	Fontenoy	OUI	60 m³/h
MONT-NOTRE-DAME	Forage	0130-4X-0089	Quincy-sous-le-Mont	OUI	22 000 m³/an

2.2. UNITES DE TRAITEMENT

Chaque point de production (captage ou champ captant) est associé à une unité de pompage et de traitement.

UDI	Unité de traitement	Traitement	Désinfection	Capacité
SUD DE SOISSONS	Station de Courmelles	Fer	Chloration gazeuse	240 m³/h
NADON	Station de Louâtre (Nadon)		Chloration gazeuse	50 m³/h
HARTENNES	Station de Septmonts	Fer, Manganèse	Chloration gazeuse	40 m³/h
	Station de Parcy-et-Tigny		Chloration gazeuse	30 m³/h
CHOUY	Station de Louâtre (Biches)		Chloration gazeuse	15 m³/h
MORSAIN	Station de Morsain		Chloration gazeuse	60 m³/h
	Station de Berlinval		Rechloration liquide	10 m³/h
VIC-SUR-AISNE	Station de Vic-sur-Aisne	Fer	Chloration gazeuse	100 m³/h
AMBLENY	Station d'Ambleny	Fer	Chloration liquide	30 m³/h
MONTGOBERT	Station de Puiseux-en-Retz		Chloration gazeuse	50 m³/h
FLEURY	Station de Fleury		Chloration gazeuse	30 m³/h
LAUNOY	Station de Launoy		Chloration gazeuse	12 m/h
VESLE	Station de Ciry-Salsogne	Fer, Ammonium	Chloration gazeuse	50 m³/h
VAILLY-SUR-AISNE	Station de Vailly-sur-Aisne	Fer	Chloration gazeuse	40 m³/h
SILLY-LA-POTERIE	Station de Silly-la-Poterie		Chloration gazeuse	12 m³/h
SIVOM FONTENOY	Station de Fontenoy	Fer	Chlore liquide	35 m³/h
MONT-NOTRE-DAME	Station de Mt-Notre-Dame	Fer	Chloration gazeuse	10 m³/h

Les procédés de traitement consistent en l'injection d'air suivi d'une filtration du fer et/ou du manganèse précipité(s). Ils ne font appel à aucun réactif autre que l'oxygène contenu dans l'air. L'eau mise en distribution est systématiquement chlorée (chlore gazeux ou liquide) pour garantir sa qualité microbiologique.

2.3. ACHATS ET VENTES D'EAU EN GROS

▪ Achat d'eau en gros

UDI	Communes
Coyolles	Achat d'eau en gros à la commune de Vauciennes par SUEZ, délégataire du service public « eau potable » du SESV.
Largny-sur-Automne	Achat d'eau en gros à VEOLIA, délégataire du service public « eau potable » de l'Union des Services de l'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) via la commune de Villers-Cotterêts.
Mont-Notre-Dame	Achat d'eau en gros à SUEZ, délégataire du service public « eau potable » du Syndicat des Eaux d'Arcy-Sainte-Restitue.

▪ Vente d'eau en gros

UDI	Communes
SUD DE SOISSONS	Vente d'eau en gros à SUEZ, délégataire du service public « eau potable » du Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau du Soissonnais (SIPRODES) via l'interconnexion de secours Belleu/Soissons.
MONTGOBERT	Vente d'eau en gros à SUEZ, délégataire du service public « eau potable » du SESV dans l'UDI de Vivières.

2.4. OUVRAGES DE STOCKAGE

Les ouvrages de stockage gérés par la régie du SESV sont les suivants.

Unité de distribution	Désignation de l'ouvrage	Type	Nombre de cuves	Capacité totale
Sud de Soissons	Bâche d'eau traitée (station)	Enterré	1	400 m ³
	Réservoir Beauregard	Semi-enterré	4	1 700 m ³
	Réservoir Route de Fère	Semi-enterré	1	300 m ³
	Réservoir Berzy-le-Sec	Semi-enterré	2	200 m ³
	Réservoir de Courmelles	Semi-enterré	1	100 m ³
	Réservoir Vauxbuin	Semi-enterré	1	100 m ³
	Réservoir Noyant Haut	Semi-enterré	1	60 m ³
	Réservoir Noyant Bas	Semi-enterré	2	200 m ³
	Réservoir de Ploisy	Semi-enterré	2	300 m ³
Nadon	Réservoir Villers-Hélon	Semi-enterré	5	1 500 m ³
	Réservoir de Saint-Pierre-Aigle	Sur tour	1	150 m ³
	Réservoir de Longpont	Semi-enterré	1	150 m ³
	Réservoir de Saconin-et-Breuil	Semi-enterré	1	150 m ³
	Réservoir de Saint-Rémy	Semi-enterré	1	60 m ³
	Réservoir de Blanzay	Semi-enterré	1	60 m ³
Chouy	Réservoir de Chouy	Sur tour	1	200 m ³
	Réservoir de Noroy-sur-Ourcq	Semi-enterré	1	100 m ³
Hartennes	Bâche de reprise	Enterré	2	135 m ³
	Réservoir Septmonts Haut	Semi-enterré	1	200 m ³
	Réservoir Septmonts Bas	Semi-enterré	1	100 m ³
	Réservoir Hartennes	Semi-enterré	4	600 m ³
	Réservoir Chacrise	Semi-enterré	1	150 m ³
	Réservoir Coutremain	Semi-enterré	1	50 m ³
Vic-sur-Aisne	Bâche de mélange (station)	Enterré	1	200 m ³
	Réservoir de la Croix Rouge	Semi-enterré	1	300 m ³
	Réservoir la Montagne	Semi-enterré	1	75 m ³
	Réservoir de Chapeaumont	Semi-enterré	2	650 m ³
	Réservoir le Châtelet	Semi-enterré	2	250 m ³
	Réservoir le Mouflaye	Semi-enterré	1	75 m ³
Ambleny	Réservoir Maubrun Bas	Semi-enterré	2	200 m ³
	Réservoir de Maubrun haut	Semi-enterré	1	60 m ³
	Réservoir de Montaigu	Semi-enterré	1	200 m ³
Fontenoy	Réservoir de Fontenoy	Semi-enterré	1	300 m ³
Nouvion-Vingré	Réservoir de Confrécourt	Semi-enterré	1	200 m ³
Morsain	Réservoir de Morsain	Semi-enterré	2	200 m ³
	Réservoir d'Audignicourt	Semi-enterré	1	100 m ³
	Réservoir d'Epagny	Semi-enterré	1	100 m ³
	Réservoir de Trosly	Semi-enterré	1	40 m ³
Launoy	Réservoir de Courdoux	Semi-enterré	1	200 m ³
Fleury	Réservoir de Dampleux	Sur tour	1	400 m ³
	Réservoir de Fleury	Sur tour	1	75 m ³
	Réservoir de Trœsnes	Semi-enterré	1	100 m ³
Montgobert	Réservoir de Montgobert	Semi-enterré	1	100 m ³
	Réservoir de Soucy	Sur tour	2	75 m ³
	Réservoir de Cœuvres	Semi-enterré	2	200 m ³
	Réservoir de Cutry	Semi-enterré	1	150 m ³
Silly-la-Poterie	Réservoir de Silly-la-Poterie	Semi-enterré	1	50 m ³
Largny-sur-Automne	Réservoir de Largny-sur-Automne	Semi-enterré	1	150 m ³
Mont-Notre-Dame	Bâche de mélange (Station)	Enterré	1	30 m ³
	Réservoir du bourg	Sur tour	1	100 m ³
	Reprise du Mont-Banny	Semi-enterré	1	100 m ³
				≈ 12 000 m³

Les ouvrages de stockage gérés en délégation de service public sont les suivants :

UDI	Site	Capacité de stockage
Vailly-sur-Aisne	Réservoir de Vailly-sur-Aisne	400 m ³
Vallée de la Vesle	Réservoir Bas à Acy	300 m ³
	Réservoir Haut à Acy	300 m ³
	Réservoir à Augy Cerseuil	200 m ³
	Réservoirs à Chassemy	150 m ³
	Réservoir à Cuiry-Housse	120 m ³
	Réservoir à Serches	200 m ³
Vivières-Mortefontaine	Réservoir Vivières - Maison Neuve	200 m ³
	Réservoir Mortefontaine Long Boyau	100 m ³

2.5. RESEAU DE DISTRIBUTION

Le total du linéaire hors branchements desservi par le SESV est de **725,70 km**.

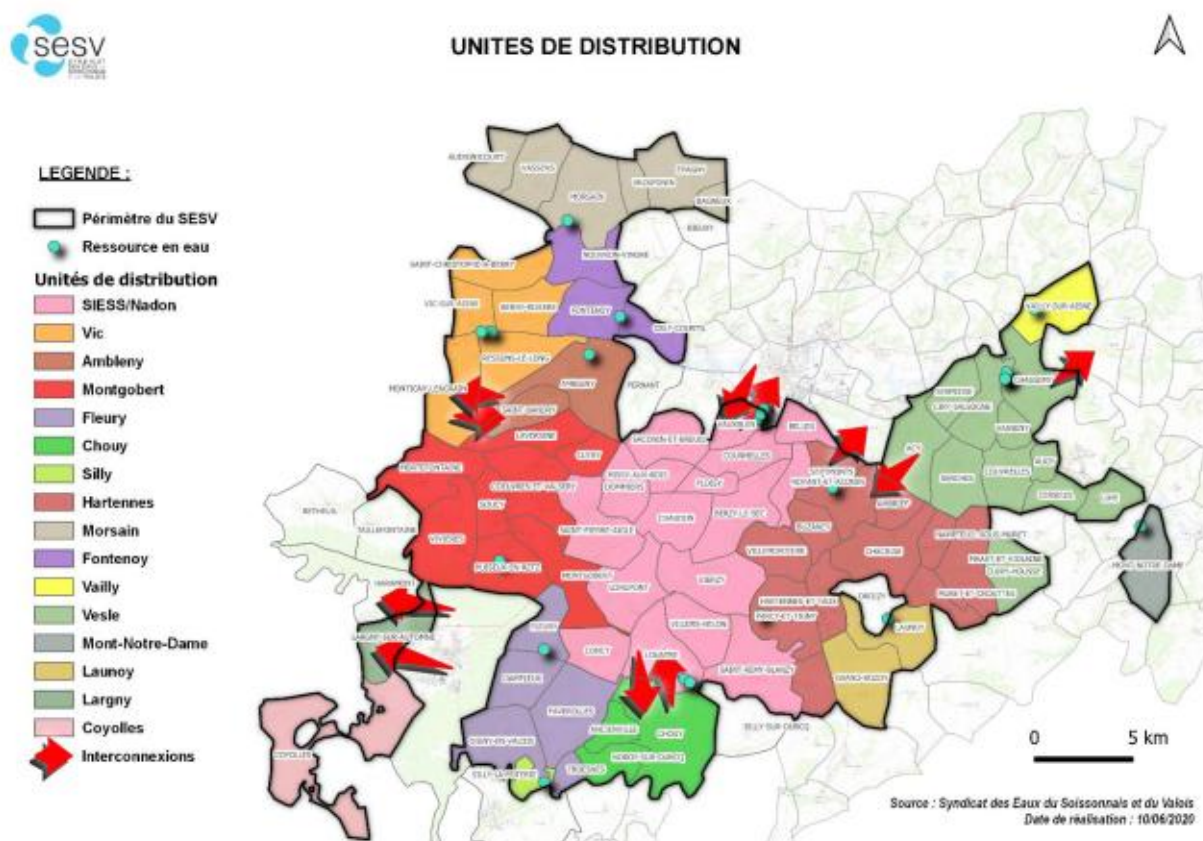
(Cf. 3.3. tableau des consommations)

2.6. INTERCONNEXIONS

Une interconnexion entre le réseau du sud de Soissons et du Nadon est en service depuis début 2008. Elle permet d'alimenter gravitairement la zone du plateau.

Une interconnexion existe entre la Fontaine des Biches et la source du Nadon, et est en service depuis 2018. Elle permet d'une part de diluer l'eau de la source du Nadon par l'eau de la Fontaine des Biches (qui présente un taux de nitrates plus faible) et d'autre part d'alimenter les deux UDI avec une seule de ces deux sources en cas de nécessité. Des essais de productivité ont été réalisés sur la Fontaine des Biches qui ont conclu à une capacité de production de 50m³/h, propre à se substituer à la source du Nadon.

Une interconnexion de sécurité (30 m³/h) entre l'UDI du Sud de Soissons et le SIPRODES a été mise en service en 2016. Elle soutient ponctuellement, à la demande de l'exploitant, les besoins de Soissons.



3. VOLUMES ANNUELS ET RENDEMENTS

3.1. FORMULES DE CALCUL

Les tableaux présentés dans ce chapitre reprennent globalement et pour chaque UDI :

- les différents volumes comptabilisés ;
- les rendements de réseaux et leur conformité au regard du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 ;
- les indices linéaires de consommation et de pertes ;

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 fixe un rendement minimum de 85% ou, lorsque que ce rendement n'est pas atteint, de $65\% + 0.2 \cdot \text{l'indice linéaire de consommation}$. L'indice linéaire de consommation est égal au volume journalier moyen consommé par kilomètre de réseau.

L'indice linéaire de pertes permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

La qualification de l'état du réseau est définie en fonction de la typologie du réseau (rural, intermédiaire et urbain) et de l'indice linéaire de pertes.

ILC	ILC < 10	10 < ILC < 30	ILC > 30
Catégorie du réseau	RURAL	INTERMEDIAIRE	URBAIN
Etat du réseau	ILP (m³/km/j)		
• Bon	ILP ≤ 1,5	ILP ≤ 3	ILP ≤ 7
• Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP ≤ 5	7 < ILP ≤ 10
• Médiocre	2,5 < ILP ≤ 4	5 < ILP ≤ 8	10 < ILP ≤ 15
• Mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 15

Les formules utilisées pour les calculs sont les suivantes :

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + Volume sans comptage + Volume de service

Rendement (%) =
$$\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Volume produit} + \text{Volume importé}}$$

Pertes en réseau = Volume mis en distribution – Volume consommé autorisé

ILC_indice linéaire de consommation (m³/km/j) =
$$\frac{\text{Volume consommé autorisé}}{365 \cdot \text{Linéaire du réseau (hors branchement)}}$$

ILP_indice linéaire de pertes (m³/km/j) =
$$\frac{\text{Pertes en réseau}}{365 \cdot \text{Linéaire du réseau (hors branchement)}}$$

3.2. RECAPITULATIF GLOBAL

Le tableau suivant présente le récapitulatif des éléments portant sur les volumes, rendement et indicateurs annuels de l'ensemble du périmètre du SESV au titre de l'exercice de 2020.

INDICATEURS	VALEURS
Nombre de communes	79 communes
Estimation du nombre d'habitants desservis	32 747
Nombre d'abonnés (ab.)	15 766
Linéaire hors branchements (km)	725,70
Volumes eau potable produits (m³)	2 452 442
- dont volumes eau brute prélevés (m³)	2 506 327
- dont volumes de service production (m³)	53 885
Volumes eau potable importés (m³)	52 994
Volumes eau potable exportés (m³)	6 084
Volumes mis en distribution (m³)	2 499 352
Volumes comptabilisés (m³)	1 697 838
- dont volumes facturés (m³)	1 657 388
- dont volumes livrés à titre gratuit (m³)	40 450
Volumes consommés sans comptage (m³)	3 739
Volumes de service réseau (m³)	8 905
Volumes consommés autorisé (m³)	1 710 482
Catégorie du réseau	ILC < 10 → Rural
Pertes en réseau (m³)	788 870
Volumes non comptés (m³)	801 514
Indice linéaire de pertes (m³/km/j)	2,98
Etat du réseau	1,5 < ILP < 4 → Médiocre
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	3,03
Indice linéaire de consommation (m³/km/j)	6,48
Rendement du réseau (%)	68,51%
Obligation de performance Grenelle 2 : Rendement = ILC/5 + 65 (%)	66,30%
Conformité rendement	OUI

3.3. TABEAU DES CONSOMMATIONS PAR UDI

UDI / Sous-entités	Sud de Soissons	Nadon	Chouy	Hartennes	Montgobert	Vivières	Morsain + Bagneux	Vic	Ambleny
Nombre de communes	6	11	3	12	6	2	6	5	2
Nombre d'habitants (hab.)	7 423	2 785	572	2 649	1 227	621	1 232	4 215	1 415
Nombre d'abonnés (ab.)	3 612	1 458	276	1 283	586	346	570	2 059	691
Linéaire hors branchements en km	175,00	85,00	13,00	78,00	32,30	22,30	43,30	68,00	19,90
Volume produit (m³)	504 119	213 955	129 990	225 831	170 110	-11 000	77 767	402 018	98 032
- dont volume eau brute prélevé (m³)	504 119	213 955	130 330	232 402	170 110	0	77 767	418 394	98 032
- dont volume de service production (m³)	0	0	340	6 571	0	11 000	0	16 376	0
Volume importé (m³)	24 201	90 333	0	0	0	63 964	0	0	0
Volume exporté (m³)	2 974	24 201	90 333	0	63 964	0	0	0	0
Volume mis en distribution (m³)	525 346	280 087	39 657	225 831	106 146	52 964	77 767	402 018	98 032
Volume comptabilisé (m³)	352 428	174 345	29 521	142 387	63 413	35 984	57 680	283 448	63 421
- dont volume facturé (m³)	352 003	150 021	28 758	139 768	61 775	35 984	57 680	280 410	63 295
- dont volume livré à titre gratuit (m³)	425	24 324	763	2 619	1 638	0	0	3 038	126
Volume consommé sans comptage (m³) - DECI	511	616	105	546	161	28	84	315	147
Volume de service réseau	513	315	46	189	80	1 120	68	266	90
Volume consommé autorisé (m³)	353 452	175 276	29 672	143 122	63 654	37 132	57 832	284 029	63 658
Indice Linéaire de Consommation (m³/km/j)	5,58	6,43	25,29	5,03	10,82	4,56	3,66	11,44	8,76
Type du réseau	Rural	Rural	Intermédiaire	Rural	Intermédiaire	Rural	Rural	Intermédiaire	Rural
Pertes en eau (m³)	171 894	104 811	9 985	82 709	42 492	15 832	19 935	117 989	34 374
Indice Linéaire de Pertes (m³/km/j)	2,69	3,38	2,10	2,91	3,60	1,95	1,26	4,75	4,73
Etat du réseau	Médiocre	Médiocre	Bon	Médiocre	Acceptable	Rural	Bon	Acceptable	Mauvais
Rendement (%)	67,46%	65,56%	92,32%	63,38%	75,02%	70,11%	74,37%	70,65%	64,94%
Obligation de performance ILC/5 + 65 (%)	66,12%	66,29%	70,06%	66,01%	67,16%	65,91%	65,73%	67,29%	66,75%
Conformité rendement	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

UDI / Sous-entités	VESLE	VAILLY	LAUNOY	FLEURY	LARGNY	COYOLLES	FONTENOY	MND	SILLY
Nombre de communes	11	1	2	5	1	1	3	1	1
Nombre d'habitants (hab.)	4 431	2 045	402	1 229	245	368	1 029	735	124
Nombre d'abonnés (ab.)	1 908	1 068	193	618	130	87	470	331	80
Linéaire hors branchements en km	84,90	24,00	8,20	30,20	4,40	2,70	21,30	9,40	3,80
Volume produit (m³)	256 826	108 573	45 757	110 717	0	0	76 867	26 168	16 712
- dont volume eau brute prélevé (m³)	273 648	110 259	45 757	110 717	0	0	76 867	27 258	16 712
- dont volume de service production (m³)	16 822	1 686	0	0	0	0	0	1 090	0
Volume importé (m³)	48	0	0	0	18 610	24 595	0	9 741	0
Volume exporté (m³)	2 580	530	0	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution (m³)	254 294	108 043	45 757	110 717	18 610	24 595	76 867	35 909	16 712
Volume comptabilisé (m³)	188 445	83 409	29 535	67 132	12 468	25 473	48 637	31 114	8 998
- dont volume facturé (m³)	184 380	83 335	29 192	67 059	12 468	25 473	46 744	30 315	8 728
- dont volume livré à titre gratuit (m³)	4 065	74	343	73	0	0	1 893	799	270
Volume consommé sans comptage (m³) - DECI	624	70	0	231	28	0	126	126	21
Volume de service réseau	4 710	1 230	30	88	22	20	76	35	7
Volume consommé autorisé (m³)	193 779	84 709	29 565	67 451	12 518	25 493	48 839	31 275	9 026
Indice Linéaire de Consommation (m³/km/j)	6,34	9,73	9,88	6,12	7,79	25,87	6,28	9,12	6,51
Type du réseau	Rural	Rural	Rural	Rural	Rural	Intermédiaire	Rural	Rural	Rural
Pertes en eau (m³)	60 515	23 334	16 192	43 266	6 092	-898	28 028	4 634	7 686
Indice Linéaire de Pertes (m³/km/j)	1,95	2,66	5,41	3,93	3,79	-0,91	3,61	1,35	5,54
Etat du réseau	Acceptable	Médiocre	Mauvais	Médiocre	Médiocre	Bon	Médiocre	Bon	Mauvais
Rendement (%)	76,44%	78,51%	64,61%	60,92%	67,26%	103,65%	63,54%	87,10%	54,01%
Obligation de performance ILC/5 + 65 (%)	66,27%	66,95%	66,98%	66,22%	66,56%	70,17%	66,26%	66,82%	66,30%
Conformité rendement	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON

4. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

4.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau du SESV comprend 2 parts :

- une part proportionnelle : calculée en fonction du volume réellement consommé par l'abonné,
- une part fixe : calculée indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service.

Un travail de convergence tarifaire a été engagé par le SESV pour unifier les parts fixes et les parts variables pratiquées au niveau des différentes zones tarifaires.

Cette tendance à l'unification des prix est également accompagnée de l'introduction de la différenciation tarifaire de la part fixe en fonction du diamètre des compteurs.

Le tableau ci-dessous reprend la grille de tarification de la part fixe du SESV au 1^{er} janvier 2021 :

Diamètre	Montant de l'abonnement
Ø 15	37,00 € HT
Ø 20	52,58 € HT
Ø 30	98,86 € HT
Ø 40	160,21 € HT
Ø 50	235,55 € HT
Ø 60	324,87 € HT
Ø 65	375,46 € HT
Ø 80	547,66 € HT
Ø 100	827,48 € HT
Ø 125	1 253,90 € HT

Il est à noter que la grille de tarification de la part fixe ci-dessus ne s'applique pas aux UDI suivantes :

- SE Vivières : 13,00 € HT
- Coyolles : 16,17 € HT

Pour chaque unité de distribution correspondant à une zone tarifaire, le prix TTC facturé est composé des éléments suivants :

- Part fixe du SESV,
- Part proportionnelle du SESV par tranche de consommation,
- Part fixe du délégataire (zones en DSP),
- Part proportionnelle du délégataire par tranche de consommation (zones en DSP),
- Redevances de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
 - Redevance de prélèvement sur la ressource,
 - Redevance de lutte contre la pollution,
- TVA (5,5%).

4.2. PRIX DU SERVICE

Le tableau suivant récapitule les prix du service (TTC) par zone tarifaire, ainsi que le montant d'une facture type de 120 m³ au 1^{er} janvier 2021 :

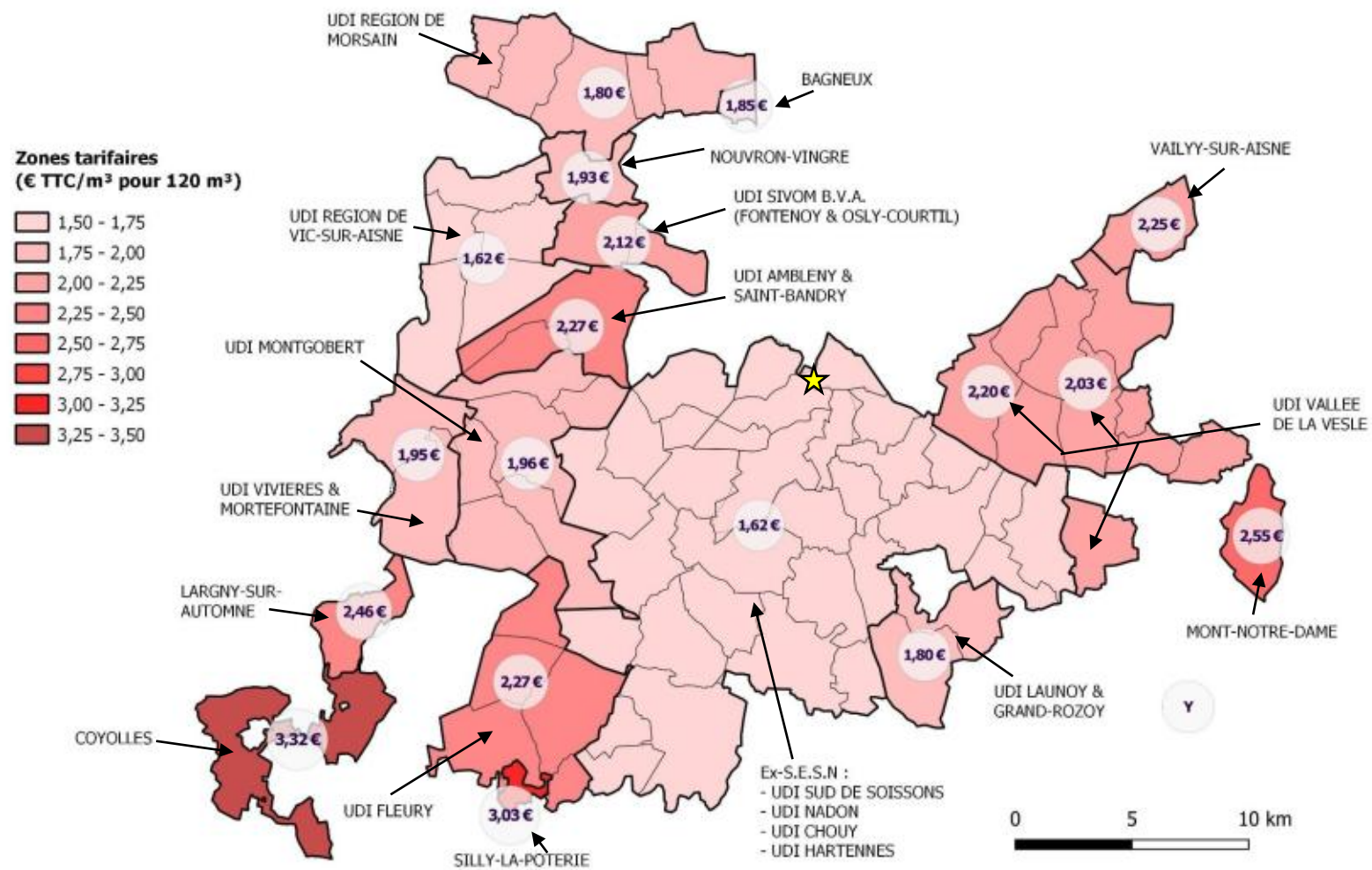
SESV - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS 2020)

Zones tarifaires / UDI	Part SESV				Part Délégataire				Taxes et redevances			Facture Type 120 m³				Evolution N-1/N
	Part fixe € HT	Part proportionnelle € HT/m³			Part fixe € HT	Part proportionnelle € HT/m³			Taxes	Redevances Agence de l'eau € HT/m³		Année N-1		Année N		%
	Ø 15	T1 ≤ 300 m³	T2 > 300 m³	T3	Ø 15	T1	T2	T3	TVA	Ress- ource	Pollution	€ TTC 120 m³	€ TTC /m³	€ TTC 120 m³	€ TTC /m³	
SESN : Sud de Soissons, Nadon, Chouy, Hartennes	37,00	0,750	0,670						5,5%	0,0955	0,38	188,70	1,57	194,18	1,62	+ 3,18%
SIAEP Launoy & Gd-Rozoy	37,00	0,926	0,846							0,0955	0,38	219,50	1,83	216,46	1,80	- 1,64%
SE région de Morsain	37,00	0,926	0,846							0,0955	0,38	219,50	1,83	216,46	1,80	- 1,64%
SE Fleury	37,00	1,366	1,286							0,0955	0,38	289,13	2,41	272,17	2,27	- 5,81%
SE Ambleny et St-Bandry	37,00	1,366	1,286							0,0955	0,38	289,13	2,41	272,17	2,27	- 5,81%
SE région de Vic-sur-Aisne	37,00	0,750 (tranche unique)								0,0955	0,38	191,65	1,60	194,18	1,62	+ 1,25%
SE Montgobert	37,00	1,077	0,997							0,0955	0,38	241,00	2,01	235,58	1,96	- 2,49%
SIVOM Basse Vallée Aisne	37,00	1,222	1,142							0,0955	0,38	266,30	2,22	253,94	2,12	- 4,50%
Nouvron-Vingré	37,00	1,046	0,966							0,0955	0,38	238,50	1,99	231,66	1,93	- 3,02%
Largny-sur-Automne	37,00	1,550	1,470							0,0955	0,38	318,25	2,65	295,46	2,46	- 7,17%
Silly-la-Poterie	37,00	2,086	2,006							0,0955	0,38	403,07	3,36	363,32	3,03	- 9,82%
Bagneux	37,00	0,966	0,886							0,0955	0,38	214,06	1,78	221,53	1,85	+ 3,93%
Mont-Notre-Dame	37,00	1,789	1,709							0,0955	0,22	335,85	2,80	305,46	2,55	- 8,93%
SE Vivrières	13,00	0,111 ≤ 100 m³	0,299 ≤ 300 m³	0,189 > 300 m³	44,24	0,7372 (tranche unique)				0,1190	0,38	232,21	1,94	234,91	1,95	+ 0,52%
SE Vallée de la Vesle ⁽¹⁾	37,00	0,168	0,088		49,10	0,7420 (tranche unique)				0,0790	0,22	245,68	2,047	243,89	2,032	- 0,74%
SE Vallée de la Vesle ⁽²⁾	37,00	0,168	0,088		49,10	0,7420 (tranche unique)			0,0790	0,38	265,15	2,216	264,15	2,201	- 0,68%	
Vailly-sur-Aisne	37,00	0,19	0,11		59,09	0,8293 (tranche unique)			0,0940	0,22	272,96	2,275	270,17	2,25	- 1,10%	
Coyolles	16,17	0,064 (tranche unique)			37,22	2,0329 ≤ 75 m³	2,4424 ≤ 250 m³	2,2459 > 250 m³	0,0750	0,38	595,45	4,96	398,84	3,32	- 33,06%	

⁽¹⁾ Augy ; Cerseuil ; Chassemy ; Ciry-Salsogne ; Couvrelles ; Cuiry-Housse ; Limé ; Vasseny

⁽²⁾ Acy ; Serches ; Sermoise

La carte suivante illustre le prix TTC au m³ pour une consommation type de 120 m³ pratiqué par zone tarifaire :



5. INDICATEURS FINANCIERS

5.1. DEPENSES ET DES RECETTES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant reprend les différents chapitres du budget primitif 2020, ainsi que du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021 votés par le comité syndical.

Dépenses d'exploitation	BP 2020	CA 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	4 777 298,15 €	742 983,72 €	4 720 946,44 €
• dont réserve :	3 878 298,15 €	-	3 747 946,44 €
• hors réserve :	899 000,00 €	742 983,72 €	973 000,00 €
012 - Charges de personnel	645 700,00 €	593 407,52 €	645 700,00 €
014 - Atténuation de produits	1 197 000,00 €	862 622,00 €	1 070 000,00 €
65 - Autres charges de gestion	107 600,00 €	46 666,05 €	107 600,00 €
66 - Charges financières (intérêts d'emprunts)	25 000,00 €	24 595,14 €	41 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	21 000,00 €	20 908,06 €	155 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	6 818 598,15 €	2 291 182,49 €	6 799 546,00 €
Dotations aux amortissements	875 730,00 €	859 734,05 €	1 050 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 694 328,15 €	3 150 916,54 €	7 849 546,44 €

Recettes d'exploitation	BP 2020	CA 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges (contrats aidés)	0,00 €	1 261,87 €	0,00 €
70 - Ventes de produits	2 560 000,00 €	2 808 832,47 €	2 700 000,00 €
• dont Ventes d'eau aux abonnés (7011)	1 750 000,00 €	1 942 801,74 €	1 890 000,00 €
• dont Travaux (704)	60 000,00 €	64 847,17 €	60 000,00 €
75 - Autres produits de gestion	0,00 €	3 325,86 €	0,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	98 749,53 €	5 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	2 565 000,00 €	2 912 169,73 €	2 705 000,00 €
777 - Quote-part subventions investissement	231 361,00 €	231 326,10 €	260 000,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 796 361,00 €	3 143 495,83 €	2 965 000,00 €

5.1. EXCEDENTS DE LA SECTION « FONCTIONNEMENT »

Le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat de -7 420,71 € et un excédent reporté à la section de fonctionnement de 4 884 546,44 €.

CA 2020	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations	3 150 916,54 €	3 143 495,83 €	-7 420,71 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	4 891 967,15 €	4 891 967,15 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	3 150 916,54 €	8 035 462,98 €	4 884 546,44 €

5.2. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES			RECETTES		
Etat des investissements et de leurs financements (BP 2020 / CA 2020)	Budgets alloués / montants marchés	Montants réalisés	Reste à réaliser	Total subventions	Montants reçus	Reste à recevoir
2031 - Etudes						
DUP - Captages de Septmonts et Parcy	40 074,00 €	13 965,00 €	26 109,00 €	15 160,00 €	6 153,00 €	9 007,00 €
AAC - Captages Septmonts, Parcy, Biches DUP - Captage des Biches	55 911,00 €	41 121,00 €	14 790,00 €	40 109,00 €	20 572,00 €	19 537,00 €
Zéro Phyto SESN	62 795,00 €	39 177,00 €	23 617,00 €	56 516,00 €	29 605,04 €	26 910,96 €
Zéro Phyto Vesle	24 750,00 €	24 750,00 €	0,00 €	23 117,00 €	0,00 €	23 117,00 €
DTMP - Captage de Parcy	27 412,00 €	23 729,87 €	3 682,13 €	18 656,00 €	0,00 €	18 656,00 €
Etude technique traitement de fluor à Vailly (MOE SOGETI)	45 000,00 €	9 650,00 €	35 350,00 €	17 170,00 €	5 695,00 €	11 475,00 €
Diagnostic technique de l'usine de Vailly	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
DUP - Captage de Vailly	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Etudes d'interconnexions (Vailly/Vesle, Ambleny/Ressons, Fontenoy/Vic ...)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Schéma directeur Eau potable	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
2111 - Terrain						
Beauregard	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €			
Réservoir de Vivières	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €			
Terrain M. LETHONDAL - Courmelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €			

	DEPENSES			RECETTES		
Etat des investissements et de leurs financements (BP 2020 / CA 2020)	Budgets alloués / montants marchés	Montants réalisés	Reste à réaliser	Total subventions	Montants reçus	Reste à recevoir
21561 - Service distribution Eau						
Renouvellement 1000 compteurs /têtes émettrices	70 000,00 €	53 685,29 €	-			
Site internet	10 000,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €			
Alarmes anti-intrusion sur réservoirs	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
Achat groupe électrogène 36 KVA + remorque	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €			
Télésurveillance (Vic, Ambleny, Fontenoy, Nouvron)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Remplacement pompes hydrauliques	20 000,00 €	18 646,18 €	-			
Géomètre - Mise à jour Plans	10 000,00 €	3 440,00 €	-			
SIG	10 000,00 €					
2181 - Installations générales - Agencement						
Aménagement des locaux du SESV	35 000,00 €	29 353,00 €	5 647,00 €	14 022,08 €	14 022,08 €	0,00 €
Algeco Vestiaire + réfectoire	50 000,00 €	36 681,38 €	13 318,62 €			
2182 - Véhicules						
Camion benne	30 698,00 €	26 366,00 €	-	11 555,00 €	0,00 €	11 555,00 €
Véhicule léger	13 289,00 €	12 321,00 €	-	5 452,00 €	0,00 €	5 452,00 €
Véhicule léger 4x4	20 000,00 €	19 132,00 €	-			
2183 - Matériel de bureau						
Imprimante multifonctions	5 000,00 €					
2184 - Mobilier de bureau						
Fauteuils	1 900,00 €	1 903,96 €	-			
Mobilier Algeco	1 200,00 €	0	0			

	DEPENSES			RECETTES		
Etat des investissements et de leurs financements (BP 2020 / CA 2020)	Budgets alloués / montants marchés	Montants réalisés	Reste à réaliser	Total subventions	Montants reçus	Reste à recevoir
2315 - Travaux						
Renouvellements de canalisations	591 001,00 €	477 939,00 €	-	231 761,00 €	171 423,00 €	0,00 €
Réservoir de Saint-Pierre-Aigle	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €
Interconnexion Biches Nadon	216 393,00 €	216 944,00 €	-	99 633,00 €	97 835,00 €	0,00 €
Forage de Morsain	487 470,00 €	469 997,00 €	-	328 056,00 €	186 142,00 €	133 068,00 €
Modernisation de l'usine eau potable de la Vesle	514 483,00 €	527 872,00 €	-	295 026,00 €	295 026,00 €	0,00 €
Essais de pompage à Vailly	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	12 500,00 €	0,00 €	12 500,00 €
Régénération des forages de la Vesle	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Création d'un forage SE Vesle	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Essais de pompage à Fleury	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	12 500,00 €	0,00 €	12 500,00 €
Suppression du transformateur de l'usine de Vic	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €			
Usine de traitement de Fluor à Vailly	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Travaux Route de Fère - Belleu	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €			

5.3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

Le tableau ci-dessous reprend l'état abrégé de la dette du SESV :

Année	Annuité			Capital restant dû au 31/12
	Total	Capital	Intérêts	
2020	136 186,96 €	115 380,82 €	20 806,14 €	874 748,15 €
2021	135 487,94 €	116 681,74 €	18 806,20 €	777 092,41 €
2022	123 148,55 €	107 294,05 €	15 854,50 €	669 798,36 €
2023	114 510,57 €	101 181,30 €	13 329,27 €	568 617,06 €
2024	108 958,20 €	97 868,10 €	11 090,10 €	470 748,96 €
2025	108 958,15 €	100 038,74 €	8 919,41 €	370 710,22 €
2026	72 083,05 €	65 063,60 €	7 019,45 €	305 646,62 €
2027	66 718,78 €	60 889,25 €	5 829,53 €	244 757,37 €
2028	66 718,78 €	62 066,34 €	4 652,44 €	182 691,03 €
2029	64 912,72 €	61 467,45 €	3 445,27 €	121 223,58 €
2030	51 583,25 €	49 246,75 €	2 336,50 €	72 976,83 €
2031	27 851,58 €	26 306,69 €	1 544,89 €	45 670,14 €
2032	26 560,01 €	25 668,39 €	891,62 €	20 001,75 €
2033	16 815,28 €	16 577,44 €	237,84 €	3 424,31 €
2034	1712,13 €	1 712,13 €	0,00 €	1 712,18 €
2035	1712,18 €	1 712,18 €	0,00 €	0,00 €

5.4. AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements au compte administratif 2020 s'élève à 859 734,05 €. La dotation aux amortissements constitue une dépense en section de fonctionnement et une recette en section d'investissement.

5.5. EXCEDENTS DE LA SECTION « INVESTISSEMENTS »

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent reporté à la section d'investissement de 1 421 091,95 €.

CA 2020	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations	541 995,46 €	1 682 791,81 €	1 140 796,35 €
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00 €	1 421 091,95 €	1 421 091,95 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	844 139,99 €	2 254 146,74 €	2 561 888,30 €

6. INDICATEURS DE PERFORMANCE

6.1. QUALITE DE L'EAU

Le tableau ci-dessous reprend le taux de conformité et le nombre d'analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur chaque UDI. L'ensemble des fiches ARS est repris en annexe.

Réseaux / UDI	Nombre d'analyses	Conformité microbiologique	Conformité physico-chimique	Commentaires
Sud de Soissons	23	100%	100%	
Nadon	11	100%	100%	Présence de déséthylatrazine et d'atrazine : Paramètres en surveillance.
Chouy	9	100%	100%	
Hartennes (Septmonts)	9	100%	100%	
Hartennes (Parcy)	9	88,9%	100%	Evènement bactériologique ponctuel.
Fleury	9	100%	100%	
Launoy Grand-Rozoy	6	100%	100%	
Morsain + Bagneux	16	86,7%	100%	Evènement bactériologique ponctuel.
Ambleny Saint-Bandry	7	82%	100%	Evènement bactériologique ponctuel.
Vic-sur-Aisne	16	100%	100%	
Montgobert	10	100%	100%	
Vivières Mortefontaine	7	100%	100%	
Basse Vallée Aisne (Fontenoy)	8	100%	0% *	Dépassements en fluor > 1,5 mg/L. L'eau reste consommable par tous les habitants sauf pour les femmes enceintes et les enfants jusqu'à 12 ans.
Nouvron-Vingré	3	100%	0% *	
Largny-S/-Automne	3	100%	100%	
Silly-La-Poterie	6	100%	100%	
Mont-Notre-Dame	6	100%	100%	
Vallée de la Vesle	14	100%	100%	
Vailly-sur-Aisne	12	100%	0% *	Dépassements en fluor > 1,5 mg/L. L'eau reste consommable par tous les habitants sauf pour les femmes enceintes et les enfants jusqu'à 12 ans.
Coyolles	3	100%	100%	
Global	187	≈ 97,65%	≈ 87,70%	

* Le paramètre « fluor » n'est pas systématiquement analysé lors des contrôles sanitaires. Toutefois, on constate un dépassement systématique de la valeur de référence pour le Fluor lorsque ce paramètre est analysé au niveau des UDI concernées.

Dans l'attente de la mise en place d'une solution pérenne de traitement de « fluor », le SESV assure la charge financière relative à la distribution d'eau embouteillée destinée aux populations sensibles concernées par les restrictions de consommation de l'eau du réseau (femmes enceintes et enfants jusqu'à 12 ans).

6.2. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en Préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

UDI	Nature	Identifiant national	Implantation de l'ouvrage	Avancement	Arrêté DUP
SIESS	Champ captant	0106-5X-0009 0106-5X-0171 0106-5X-0174	Vauxbuin	80%	29-01-1993
NADON	Puits	0130-1X-0022	Louâtre	80%	06-12-2006
HARTENNES	Forage	0106-6X-0462	Septmonts	50%	
	Source	0130-1X-0058	Parcy-et-Tigny	50%	
CHOUY	Puits	0130-1X-0019	Louâtre	50%	
MORSAIN	Champ captant	0105-4X-0077 0105-4X-0078	Morsain	40%	
VIC-SUR-AISNE	Forages	0105-7X-0155 0105-7X-0163	Ressons-le-Long	80%	20-10-2005
AMBLENY	Forage	0105-8X-0099	Ambleny	80%	24-01-1989
MONTGOBERT	Puits	0129-3X-0052	Puiseux-en-Retz	80%	18-06-1991
FLEURY	Puits	0129-4X-0001	Fleury	80%	10-08-2011
LAUNOY	Source	0130-2X-0031	Droizy	80%	18-11-2010
VESLE	Champ captant	0106-7X-0003 0106-7X-0150 0106-7X-0194 0106-7X-0365	Ciry-Salsogne	80%	06-07-2001 27-05-2013 31-12-2015
VAILLY-SUR-AISNE	Forage	0106-7X-0027	Vailly-sur-Aisne	20%	
SILLY-LA-POTERIE	Puits	0129-8X-0063	Silly-la-Poterie	80%	07-05-1990
SIVOM FONTENOY	Forage	0105-8X-0098	Fontenoy	80%	30-09-1993
MONT-NOTRE-DAME	Forage	0130-4X-0089	Quincy-sous-le-Mont	80%	16-12-2008
MOYENNE GLOBALE				≈ 68%	

6.3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DU PATRIMOINE DES RESEAUX

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux dont il précise le contenu et les modalités de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

(Cf. annexe « Définition de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux »).

Le tableau ci-dessous reprend l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de chaque UDI.

Unités de distribution	Note / 120	Unités de distribution	Note / 120
SUD DE SOISSONS	102,5	VIVIERES	95
NADON	102,5	FLEURY	70
CHOUY	104	SILLY-LA-POTERIE	81
HARTENNES	99	LARGNY-SUR-AUTOMNE	0
MORSAIN	71	COYOLLES	91
FONTENOY	95	LAUNOY	110
VIC-SUR-AISNE	118	VESLES	90
AMBLENY, ST-BANDRY	72	VAILLY-SUR-AISNE	83
MONTGOBERT	82	MONT-NOTRE-DAME	100

La connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux passent par l'intégration de l'ensemble des plans disponibles sous un seul et même support SIG (Système d'Information Géographique).

6.4. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Cf « Volumes et rendements par unité de distribution (UDI) »

6.5. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau de desserte renouvelé par la longueur du réseau de desserte. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements ni les extensions de réseau. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

UDI	Travaux	Linéaire	Année
Hartennes	Renouvellement canalisation Buzancy à Hartennes	3190 ml	2018
Nadon	Renouvellement canalisation hameau de Breuil à Saconin	1335 ml	2018
Nadon	Renouvellement canalisation hameau de Breuil à Missy-aux-Bois	2754 ml	2018
Vesle	Renouvellement canalisation ancienne route départementale à Ciry-Salsogne	192 ml	2019
		7471 ml	

Pour 2020, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est 0%.

6.6. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement, le branchement est réputé fermé. L'ouverture nécessite obligatoirement la présence effective de l'abonné ou de son représentant.

Lorsque le branchement est déjà existant, en bon état de fonctionnement, conforme et accessible, le nouvel abonné bénéficie, après signature du contrat, de la fourniture de l'eau potable dans un délai maximum de 2 (deux) jours ouvrés à compter de la fin du délai de rétraction de 14 jours, sauf en cas de demande d'exécution anticipée du service.

En 2020, le SESV a procédé à :

- 825 ouvertures de branchements,
- 799 fermetures de branchements.

6.7. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	2020
Durée d'extinction de la dette (année)	1,36

6.8. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Montant d'impayés TTC au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020}}{\text{Montant facturé TTC (avec les redevances mais hors travaux) au titre de l'année 2019.}} * 100$$

La loi Brottes du 15 avril 2013, dont le décret d'application date du 27 février 2014, interdit à tout distributeur de couper l'alimentation en eau dans une résidence principale même en cas d'impayé et cela tout au long de l'année.

	Au 31/12/2020
Taux d'impayés	5,03%
Montant	131 256 €

La loi Brottes peut avoir pour effet d'augmenter les impayés constatés en N+1. Ces impayés constatés en N+1 ne signifient pas pour autant l'abandon de créances, mais traduisent la difficulté pour la Trésorerie de recouvrer les factures d'eau.

Les admissions en non-valeurs sont systématiquement soumises au vote du conseil syndical.

6.9. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Sous-entités	SIESS	Nadon	Chouy	Hart-ennes	Mont-gobert	Vivi-ères	Morsain	Bagn-eux	Vic-sur-Aisne	Amb-leny	Vallée de la Vesle	Vailly-sur-Aisne	Lau-noy	Fleury	Largny	Coyo-lles	Fonte-noy	Nouv-ron Vingré	Mt-Notre-Dame	Silly
Nbre de communes	6	11	3	12	6	2	5	1	5	2	11	1	2	5	1	1	2	1	1	1
Indicateurs et descriptifs des services																				
D101.0 - Estimation du nombre d'hab. desservis	7 423	2 785	572	2 649	1 227	621	1 232		4 215	1 415	4 431	2 045	402	1 229	245	368	1 029		735	124
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1,62 €				1,96 €	1,95 €	1,80 €	1,85 €	1,62 €	2,27 €	2,03 €	2,25 €	1,80 €	2,27 €	2,46 €	3,32 €	2,12 €	1,93 €	2,55 €	3,03 €
D151.0 - Délai max. d'ouverture des branchements abonnés.	48 heures																			
Indicateurs de performances																				
P101.1 - Taux de conformité au titre du contrôle sanitaire « microbiologie » (%)	100	100	100	100 88,9	100	100	86,7		100	82	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P102.1 - Taux de conformité au titre du contrôle sanitaire « physico-chimie » (%)	100	100	100	100 100	100	100	100		100	100	100	0	100	100	100	100	0	0	100	100
P103.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.	102,5	102,5	104	99	82	95	71		118	72	90	93	110	70	0	91	95		100	81
P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	67,46	65,56	92,32	63,38	75,02	70,11	74,37		70,65	64,94	76,44	78,51	64,61	60,92	67,26	103,6	63,54		87,10	54,01
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	2,71	3,41	2,14	2,93	3,63	2,09	1,27		4,78	4,77	2,12	2,81	5,42	3,95	3,82	-0,89	3,63		1,4	5,56
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,69	3,38	2,10	2,91	3,60	1,95	1,26		4,75	4,73	1,95	2,66	5,41	3,93	3,79	-0,91	3,61		1,35	5,54
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%																			
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource	80	80	50	50	80		40		80	80	20	80	80	80			80		80	80
P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Non renseigné																			

ANNEXES

BILANS DE QUALITE PAR UNITES DE DISTRIBUTION



La qualité de votre eau en 2020 Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS Réseau d'Ambleny

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un forage (nappe des sables thanétien et de la craie) situé sur la commune d'Ambleny et doté des périmètres de protection réglementaires en date du 07 mars 1989.



Organisation de la distribution

Les communes alimentées sont : Ambleny et, Saint-Bandry.
L'eau avant distribution est traitée par déferrisation et désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat des eaux du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 8 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 7 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 89 % des analyses sont conformes. (dépassement des limites de qualité le 17/02/2020 4 entérocoques)
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Aucune trace de nitrates n'a été détectée.
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 40,40°F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,99 mg/l
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire sauf pour un évènement bactériologique ponctuel.

Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Réseau de la Basse Vallée de l'Aisne

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un forage (nappe des sables thanétien et de la craie) situé sur la commune de Fontenoy et doté des périmètres de protection réglementaires en date du 27 octobre 1993.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie du syndicat sont : Fontenoy, Oisy Courtil.

L'eau avant distribution est traitée par déferrisation. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 9 prélèvements ont été réalisés sur le forage, la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 8 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 1,2 mg/l Teneur Moyenne : 1 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 33,10°F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 1,76 mg/l Un apport supplémentaire en fluor est déconseillé (sel, cachets). Parlez-en à votre médecin, notamment en cas de grossesse ou d'enfants en bas âge.
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire, sauf pour le fluor. Les teneurs en fluor justifient un programme d'information des usagers ainsi qu'un programme d'amélioration de la qualité.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau sauf les femmes enceintes et les enfants jusqu'à 12 ans.



La qualité de votre eau en 2020 Commune de Coyolles

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un puits foré (nappe) situé sur la commune de Vauciennes (60) et doté des périmètres de protection réglementaires en date du 27 octobre 1988.



Organisation de la distribution

L'eau avant distribution est traitée par désinfection et défermentation. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du SESV et Suez Eaux France en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 3 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de distribution en plus de la surveillance exercée sur la ressource.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 3 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 39,8 mg/l Teneur moyenne : 39 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur maximale : 39,6 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximum : 0,24 mg/l Eau peu fluorée.
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Réseau de Fleury

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un puits (nappe des calcaires grossiers du Lutétien inférieur) situé sur la commune de Fleury et doté des périmètres de protection réglementaires en date du 10 août 2011.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie de ce réseau sont : Dampleux, Faverolles, Fleury, Oigny en Valois, Troesnes.

L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 9 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et en distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 9 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 8 mg/l Teneur moyenne : 7,82 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 33,55 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,33mg/l Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Commune de Lagny sur Automne

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'une source (nappe des marnes et caillasses du Lutétien supérieur) située sur la commune d'Haramont et dotée des périmètres de protection réglementaires en date du 27 décembre 1994. La commune achète l'eau à la commune de Villers-Cotterêts.



Organisation de la distribution

L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du SESV qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 3 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de distribution en plus de la surveillance exercée sur la ressource.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 3 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximum : 14.60 mg/l Teneur moyenne : 13.93 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 37,1 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximum : 0.30 mg/l Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020 Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS Réseau de Launoy

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'une source (nappe des calcaires grossiers du Lutétien inférieur) située sur la commune de Droizy et dotée des périmètres de protection réglementaires en date du 18 novembre 2010.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie de ce réseau sont : Launoy, Grand-Rozoy.
L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 6 prélèvements ont été réalisés au niveau de la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 6 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 46,40 mg/l Teneur moyenne : 46,05 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 43 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,40 mg/l Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire. La surveillance des nitrates sera poursuivie.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Commune de Mont Notre Dame

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un forage (nappe de la craie du Sénonien) situé sur la commune de Quincy sous le Mont et d'une source et un puits situés sur la commune d'Arcy Sainte-Restitue et dotés des périmètres de protection réglementaire en date du 16 décembre 2008.



Organisation de la distribution

L'eau avant distribution est traitée par désinfection et déferisation. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 6 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 6 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 10,70 mg/l Teneur moyenne : 10.70 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35 °F. Teneur maximale : 38,6 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,32 mg/l
AUTRES PARAMETRES	Le fer présent dans l'eau peut avoir une origine naturelle ou provenir de la dégradation des canalisations. Aux concentrations rencontrées, il n'a pas de conséquence sanitaire mais il peut parfois entraîner des désagréments (tache sur le linge, eau rouille). L'absence de fer en distribution démontre le bon fonctionnement de la station de déferisation.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Réseau de Montgobert

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un puits (nappe des calcaires grossiers du Lutétien inférieur) situé sur la commune de Puisieux en Retz et doté des périmètres de protection réglementaires en date du 18 juin 1991.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie du syndicat sont : Puisieux en Retz, Montgobert, Cutry, Laversine, Soucy, Coeuvres et Valsery.
L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat du Soissonnais et du Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 10 prélèvements ont été réalisés au niveau de la station de traitement et du réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 10 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 15,30 mg/l Teneur moyenne : 15,15 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 32,25 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,29 mg/l Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020 Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS Réseau de Morsain

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient de deux forages (nappe des sables Thanétien et de la craie du Sénonien) situés sur la commune de Morsain et dont les périmètres de protection réglementaires sont en cours d'instauration.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie de ce réseau sont : Audignicourt, Bagneux, Epagny, Morsain, Vassens, Vézaponin.

L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat du Soissonnais et du Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 16 prélèvements ont été réalisés à la station et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 16 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 86.7 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Aucune trace de nitrates n'a été détectée.
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 31,8 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,64 mg/l
AUTRES PARAMETRES	Le fer présent dans l'eau peut avoir une origine naturelle ou provenir de la dégradation des canalisations. Aux concentrations habituellement rencontrées, il n'a pas de conséquence sanitaire mais il peut parfois entraîner des désagréments (tâche sur le linge, eau de couleur rouille). La teneur maximale observée en production est inférieure à la norme de 200 µg/l.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Commune de Novvron - Vingré

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un forage (nappe des sables du Thanétien et de la craie) situé sur la commune de Fontenoy et doté des périmètres de protection réglementaires en date du 27 octobre 1993.



Organisation de la distribution

L'eau avant distribution est traitée par désinfection et déferisation. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 3 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de distribution en plus de la surveillance exercée sur la ressource.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 3 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximum : 1,2 mg/l Teneur moyenne : 0,6 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 33,10 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximum : 1,70 mg/l Un apport supplémentaire en fluor est déconseillé (sel, cachets...). Parlez-en à votre médecin, notamment en cas de grossesse ou d'enfants en bas âge.
AUTRES PARAMETRES	Le fer présent dans l'eau peut avoir une origine naturelle ou provenir de la dégradation des canalisations. Aux concentrations rencontrées, il n'a pas de conséquence sanitaire mais il peut parfois entraîner des désagréments (tache sur le linge, eau rouille). En 2020, l'absence de fer dans l'eau distribuée traduit le bon fonctionnement de la station de déferisation.
CONCLUSION SANITAIRE	
L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire sauf pour le fluor. La surveillance du fluor sera poursuivie. Une information des usagers doit être assurée pour le dépassement du fluor. L'eau est consommable sauf pour les femmes enceintes et les enfants jusqu'à 12 ans.	



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Commune de Silly la Poterie

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'une source (nappe des calcaires grossiers du Lutétien inférieur) située sur la commune de Silly la Poterie et dotée des périmètres de protection réglementaire en date du 10 juillet 1990.



Organisation de la distribution

L'eau avant distribution ne subit aucun traitement. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat du Soissonnais et du Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 6 prélèvements ont été réalisés sur la station et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 6 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'avait été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 21,70 mg/l Teneur moyenne : 21,3 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 35,8 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,27 mg/l Eau peu fluorée.
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Réseau de Percy et Tigny

L'origine de l'eau

D'origine souterraine (nappe des calcaires grossiers du Lutétien inférieur) l'eau qui vous est distribuée provient d'une source située sur la commune de Percy-Tigny et d'un forage situé sur la commune de Septmonts et dont les périmètres de protection réglementaire sont en cours d'établissement.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie de ce réseau sont : Ambrief, Buzancy, Percy et Tigny, Le Plessier-Huleu, Hartennes et Taux et Villemontoire.

L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du Syndicat des eaux du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 11 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 9 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 88.9% des analyses sont conformes. Un résultat non conforme : 1 entéroque le 30/06/2020
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 40,85 mg/l Teneur moyenne : 29,88 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 45,3°F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,35 mg/l Eau peu fluorée.
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire. La surveillance des nitrates sera poursuivie.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent consommer l'eau.



La qualité de votre eau en 2020 Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS Réseau de Chouy

L'origine de l'eau

D'origine souterraine (nappe du calcaire grossier du Lutétien inférieur), l'eau qui vous est distribuée provient d'un puits situé sur la commune de Louâtre et dont les périmètres de protection réglementaires sont en cours d'établissement.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie du réseau de distribution de chouy sont : Ancienville, Chouy, Noroy sur Ourcq.
L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la production sont la propriété du Syndicat des eaux du Soissonnais et Valois.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 9 prélèvements ont été réalisés au niveau de la station de traitement et du réseau de distribution..

BACTERIOLOGIE	En 2020, 9 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Le suivi des pesticides a mis en évidence la présence de déséthylatrazine. Déséthylatrazine : Valeur maximale : 0,04 µg/l
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 26,8 mg/l Teneur moyenne : 26,35 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 39,2°F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,31 mg/l Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire. La surveillance des pesticides sera poursuivie.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau.



La qualité de votre eau en 2020 Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS Réseau du Nadon

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'une source (nappe des calcaires grossiers du Lutétien inférieur) située sur la commune de Louâtre et dotée des périmètres de protection réglementaires en date du 6 décembre 2007.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie de ce réseau sont : Chaudun, Corcy, Dommiers, Longpont, Louâtre, Missy aux Bois, Saconin et Breuil, Saint Pierre Aigle, Saint Remy Blancy, Vierz, Villers-Hélion. L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la production sont la propriété du Syndicat des eaux du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne)

En 2020, 14 au niveau du captage, de la station de traitement et du réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 11 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Le suivi des pesticides a mis en évidence la présence de déséthylatrazine et d'atrazine. Déséthylatrazine : Valeur Maximum : 0,04 µg/l Atrazine : Valeur Maximum : 0,01 µg/l
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 39,11 mg/l Teneur moyenne : 36,86 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 37,73 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,36 mg/l Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire. La surveillance des pesticides sera poursuivie.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Réseau de Soissons Sud

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient de 3 forages (nappe des sables Thanétien et de la craie) situés sur la commune de Vauxbuin et dotés des périmètres de protection réglementaires en date du 31 mars 1993.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie de ce réseau sont : Belleu, Berzy le Sec, Courmelles, Noyant et Aconin, Ploisy et Vauxbuin.

L'eau avant distribution est traitée par déferrisation et désinfection. Les installations concourant à la production sont la propriété du Syndicat des eaux du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 24 prélèvements ont été réalisés au niveau des forages, de la station de traitement et de la distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 23 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur moyenne : 0.9 mg/l.
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 50.9 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,91 mg/l Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Le fer présent dans l'eau peut avoir une origine naturelle ou provenir de la dégradation des canalisations. Aux concentrations habituellement rencontrées, il n'a pas de conséquence sanitaire mais il peut parfois entraîner des désagréments (tâche sur le linge, eau rouille). La teneur maximale en fer détectée en distribution est inférieure à la norme de 200 µg/l, ce qui traduit le bon fonctionnement de la station de déferrisation

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité, tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Réseau de Septmonts

L'origine de l'eau

D'origine souterraine (nappe des calcaires grossiers du Lutétien inférieur) l'eau qui vous est distribuée provient d'un forage situé sur la commune de Septmonts et dont les périmètres de protection réglementaire sont en cours d'établissement.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie de ce réseau sont : Chacrise, Maast et Violaine, Muret et Croutes, Nanteuil sous Muret, Rozières sur Crise et Septmonts.

L'eau avant distribution est traitée par désinfection, déferrisation et déminéralisation. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du Syndicat des eaux du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 9 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 9 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucune trace de pesticide n'a été détectée en distribution.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l Teneur maximale : 1.2mg/l Teneur moyenne : 0.93 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 59.60 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,33 mg/l Eau peu fluorée.
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020 Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS Commune de Vailly sur Aisne

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un forage (nappe des sables du Thanétien et de la craie) situé sur la commune de Vailly sur Aisne et dont les périmètres de protection réglementaire sont en cours d'établissement.



Organisation de la distribution

L'eau avant distribution est traitée par désinfection et déferisation. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du SESV et Suez Eaux France en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 12 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 12 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 1,2 mg/l Teneur moyenne : 1,1 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur maximale : 47,2 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximum : 2,8 mg/l Un apport supplémentaire en fluor est déconseillé (sel, cachets...). Parlez-en à votre médecin, notamment en cas de grossesse ou d'enfants en bas âge.
AUTRES PARAMETRES	Le fer présent dans l'eau peut avoir une origine naturelle ou provenir de la dégradation des canalisations. Aux concentrations rencontrées, il n'a pas de conséquence sanitaire mais il peut parfois entraîner des désagréments (tache sur le linge, eau rouille). La teneur maximale en fer détectée en distribution est inférieure à la norme de 200 µg/l, ce qui traduit un bon fonctionnement de la station de traitement.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire sauf pour le fluor. Une information des usagers doit être assurée pour le dépassement en fluor.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau, sauf les femmes enceintes et les enfants jusqu'à 12 ans.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Réseau de la Vallée de la Vesle

L'origine de l'eau

D'origine souterraine (nappe des sables du Thanétien et de la craie) l'eau qui vous est distribuée provient de 4 forages situés sur la commune de Ciry-Salsogne et dotés des périmètres de protection réglementaire en date du 18 février 2002 et d'un forage réalisé en 2008 doté des périmètres de protection réglementaires en date du 31 décembre 2015.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie de ce réseau sont : Ciry-Salsogne, Acy, Augy, Cerseuil, Chassemy, Couvrelles, Cuiry-Housse, Limé, Serches, Sermoise et Vasseny.

L'eau avant distribution est traitée par désinfection et déferrisation. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat du Soissonnais et Valois et Suez Eaux France en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 18 prélèvements ont été réalisés sur les forages, la station de traitement et sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 14 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 1,94 mg/l Teneur moyenne : 1,89 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur maximale : 48,20 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 1,26mg/l
AUTRES PARAMETRES	Le fer présent dans l'eau peut avoir une origine naturelle ou provenir de la dégradation des canalisations. Aux concentrations rencontrées, il n'a pas de conséquence sanitaire mais il peut parfois entraîner des désagréments (tache sur le linge, eau rouille). La valeur maximale en fer détectée en distribution est inférieure à la norme de 200 µg/l ce qui traduit le bon fonctionnement de la station de déferrisation.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Réseau de Vic sur Aisne

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient du mélange de 2 forages (nappe des sables du Thanétien et de la craie) situés sur la commune de Ressons le Long et dotés des périmètres de protection réglementaires en date du 20 octobre 2006.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 16 prélèvements ont été réalisés sur la station et sur le réseau de distribution.

Organisation de la distribution



Les communes faisant partie de ce réseau sont : Ressons le Long, Vic sur Aisne, Berny-Rivière, Montigny-Lengrain et Saint-Christophe à Berry. L'eau avant distribution est traitée par déferrisation et désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du Syndicat des eaux du Soissonnais et Valois qui en assure l'exploitation.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 16 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 1,4 mg/l Teneur Moyenne : 1,4 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 41,33 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 1,32 mg/l
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité, tous les habitants peuvent la consommer.



La qualité de votre eau en 2020

Syndicat des eaux du SOISSONNAIS et VALOIS

Réseau de Vivières et Mortefontaine

L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient d'un puits (nappe des calcaires grossiers du Lutétien inférieur) situé sur la commune de Puisieux en Retz et doté des périmètres de protection réglementaire en date du 18 juin 1991.



Organisation de la distribution

Les communes faisant partie de ce réseau sont : Vivières et Mortefontaine.

L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du syndicat du Soissonnais et du Valois et Suez Eau France en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 7 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de distribution en plus de la surveillance exercée sur la ressource.

BACTERIOLOGIE	En 2020, 7 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Aucun pesticide n'a été détecté.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 15,30 mg/l Teneur moyenne : 15,15 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 32,25 °F Eau très calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximum : 0,29 mg/l Eau peu fluorée.
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé Environnementale dans l'Aisne de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux.

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes. Dès qu'une contamination est mise en évidence, il est immédiatement demandé à l'exploitant de prendre sans délai les mesures les plus appropriées pouvant éventuellement comprendre une interdiction temporaire de consommation.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES PESTICIDES : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
- ✓ Si vous la conservez, conservez-la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont adressés à la Mairie de votre commune où ils doivent être affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ou consulter les résultats d'analyses d'eau en ligne sur le site : <http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html>

DEFINITION DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

Partie A : Plan des réseaux (15 points)	
10 points (VP.236)	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable
5 points (VP.237)	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)	
10 points (VP.238, VP.239 et VP.240)	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)
De 1 à 5 points (VP.239)	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 point supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 points supplémentaires
De 0 à 15 points (VP.241)	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
10 points (VP.242)	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
10 points (VP.243)	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution
10 points (VP.244)	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
10 points (VP.245)	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
10 points (VP.246)	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
10 points (VP.247)	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
10 points (VP.248)	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
5 points (VP.249)	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux